



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Continuité

Question au Gouvernement n° 2859

### Texte de la question

#### CONTINUITÉ SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Peu.

**M. Stéphane Peu.** Depuis désormais quatre semaines, l'école est arrêtée. Certes, le ministère de l'éducation nationale tente de maintenir le lien entre l'enseignant et l'élève et d'assurer la poursuite des apprentissages, mais nous voyons bien à quel point cette prétendue « continuité pédagogique » se heurte à d'importantes difficultés : l'indisponibilité des parents qui travaillent ; le manque de compétences, car il ne suffit pas d'avoir fréquenté l'école pour savoir enseigner ; enfin, le manque d'outils, car dans nombre de foyers modestes, le seul lien vers l'internet, c'est le téléphone : pas d'ordinateur, encore moins d'imprimante – et parfois rien du tout dans les zones blanches, dans nos campagnes. Vous admettez avoir perdu le contact avec 8 % des élèves, mais dans bien des territoires, c'est beaucoup plus ; dans mon département de la Seine-Saint-Denis, votre administration évalue ainsi à un tiers la proportion d'élèves en rupture de scolarité, proportion qui atteint les 60 % dans l'enseignement technique.

Il est désormais clair que l'école à la maison risque d'accroître un peu plus les inégalités scolaires. Nous ne pouvons en accepter les graves et durables conséquences pour les élèves – par exemple pour ceux de CP : on sait que c'est au cœur de ce trimestre que doit se produire leur envol vers la lecture et l'écriture.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, n'ajoutez pas la crise scolaire à la crise sanitaire. Oui, il faudra un plan massif de rattrapage et, sans doute, adapter les programmes afin de ne pas entériner le retard pris par certains élèves. Pouvez-vous, alors que votre administration annonce d'ores et déjà à nos communes la fermeture de plusieurs classes, vous engager devant la représentation nationale à lancer un moratoire sur les fermetures de classe ? J'ai appris ce midi que, sur les 1 200 postes supplémentaires que vous avez annoncés le 27 mars dernier, il n'y en aurait aucun pour la Seine-Saint-Denis, qui est pourtant le département le plus jeune et le plus populaire de France et qui paie en ce moment un lourd tribut à la crise du Covid-19. Je dois dire que cela m'a abasourdi ! Je n'avais pas prévu de finir ma question ainsi, mais, monsieur le ministre, pourriez-vous nous rassurer et nous dire qu'il s'agit d'une fake news ? Ainsi, je n'aurais pas perdu mon après-midi... (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse – qui préfère le mot « baliverne » à l'expression de « fake news ». (*Sourires.*)

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** *Monsieur le député, je vais vous rassurer et sauver votre après-midi – et même davantage. Il s'agissait bien d'une baliverne : votre département, la Seine-Saint-Denis, bénéficiera cette année de 127 créations de postes, ce qui en fait l'un des départements où il y en aura le plus. C'était d'ailleurs déjà le cas l'année dernière, puisque 10 % des créations nationales de*

*postes y avaient été enregistrées. Il ne m'a pas échappé que certains élus de Seine-Saint-Denis avaient publié une tribune sur le sujet, alors même que nous allons battre à la rentrée prochaine le record historique du taux d'encadrement dans le département.*

*Je voudrais que pour l'ensemble de la France, ces échanges que nous avons chaque année à la même époque se fassent de manière tout à fait transparente. On ne peut pas parler des fermetures sans parler des ouvertures, et il y a beaucoup plus d'ouvertures que de fermetures de classes en Seine-Saint-Denis. Nous allons tenir les promesses du Président de la République en matière de dédoublement des classes de grande section en REP et en REP+, afin de limiter à douze le nombre d'élèves par classe ; idem pour ce qui concerne les CP et CE1 – la plupart du temps, c'est déjà fait. Nous serons à la hauteur des enjeux propres à votre département, grâce, je le répète, à des taux d'encadrement record.*

*J'ai en outre pris l'engagement, avec le soutien du Premier ministre, qui a arbitré en ce sens, qu'il n'y aurait plus de fermetures de classes sans l'accord du maire en milieu rural et qu'en milieu urbain, dans chaque commune, on analyserait avec le maire le taux d'encadrement et que le solde des ouvertures et des fermetures de classes devrait nécessairement se traduire par une amélioration de ce dernier. Tel est l'engagement que nous avons pris. Vous pouvez, si vous le souhaitez, contrôler commune par commune qu'il est bien respecté, et si vous trouviez une exception, je suis prêt à y remédier. Je pense donc que nous sommes à la hauteur de la situation, qui nécessite de meilleurs taux d'encadrement à l'école primaire et une personnalisation des parcours des élèves, comme l'a souligné Mme Descamps tout à l'heure : c'est l'un des impératifs pour la rentrée prochaine.*

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2859

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)